

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Excusés : 2

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUZ - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame DE ALMEIDA.

POUVOIRS :

Madame TCHERKEZOV

à

Monsieur BORD

Monsieur RACCAH

à

Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

SEANCE DU 29 JUIN 2026

N°2026_06_29-18

Ref : Direction de la vie associative et de l'animation du territoire

Objet: Convention de mise à disposition et de préparation des terrains relative à la tenue du spectacle du 13 juillet 2026 à l'étang du coq

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention entre le SMAM, la commune de Roissy-en-Brie et la commune de Pontault-Combault,

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions de mise à disposition de l'étang du coq dans le cadre du spectacle de drones du 13 juillet 2026,

CONSIDERANT que Monsieur OUMARI ne prend pas part au vote,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 17 juin 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

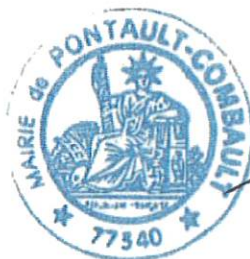
Par 35 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (Monsieur NOVAIS, Madame ARBIA)

APPROUVE la convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle du 13 juillet 2026,

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle du 13 juillet 2026,

A CHARGER le maire de notifier la présente délibération au président du SMAM et au maire de Roissy-en-Brie.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026_06_29-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 06/07/2026